

Mode d'emploi

Remorque à bagages pour vélo 62792

toboli



Illustration similaire, peut varier selon le modèle

Veillez lire et respecter le mode d'emploi et les consignes de sécurité avant la mise en service.

Sous réserve de modifications techniques !

En raison du développement constant, les illustrations, les étapes de fonctionnement ainsi que les données techniques peuvent varier légèrement.



Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Aucune partie de ce document ne peut être copiée ou reproduite sous une autre forme sans autorisation écrite préalable. Tous droits réservés.

La société WilTec Wildanger Technik GmbH décline toute responsabilité en cas d'erreurs dans ce manuel d'utilisation ou dans les schémas de raccordement.

Bien que WilTec Wildanger Technik GmbH ait tout mis en œuvre pour que ce manuel d'utilisation soit complet, précis et à jour, une marge d'erreur peut néanmoins subsister.

Si vous trouviez une erreur ou si vous désiriez nous communiquer des suggestions quant aux améliorations à apporter, n'hésitez pas à nous contacter. Vos messages seront les bienvenus !

Pour tout renseignement, écrivez-nous à l'adresse électronique suivante :

service@wiltec.info

Ou bien utilisez le formulaire de contact qui figure dans le lien suivant :

<https://www.wiltec.de/contacts/>

La version actuelle de ce manuel d'utilisation est disponible dans plusieurs langues dans notre boutique en ligne. Cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.wiltec.de/docsearch>

Pour un envoi par voie postale de vos réclamations, notre service après-vente se tient à votre disposition à l'adresse suivante :

WilTec Wildanger Technik GmbH
Königsbenden 12
52249 Eschweiler

Pour le retour de votre marchandise en vue d'un échange, d'une réparation ou autre, veuillez utiliser également l'adresse suivante. **Attention !** Ne renvoyez jamais la marchandise sans l'accord préalable de notre SAV. Autrement, l'envoi sera refusé à la réception.

Retourenabteilung
WilTec Wildanger Technik GmbH
Königsbenden 28
52249 Eschweiler

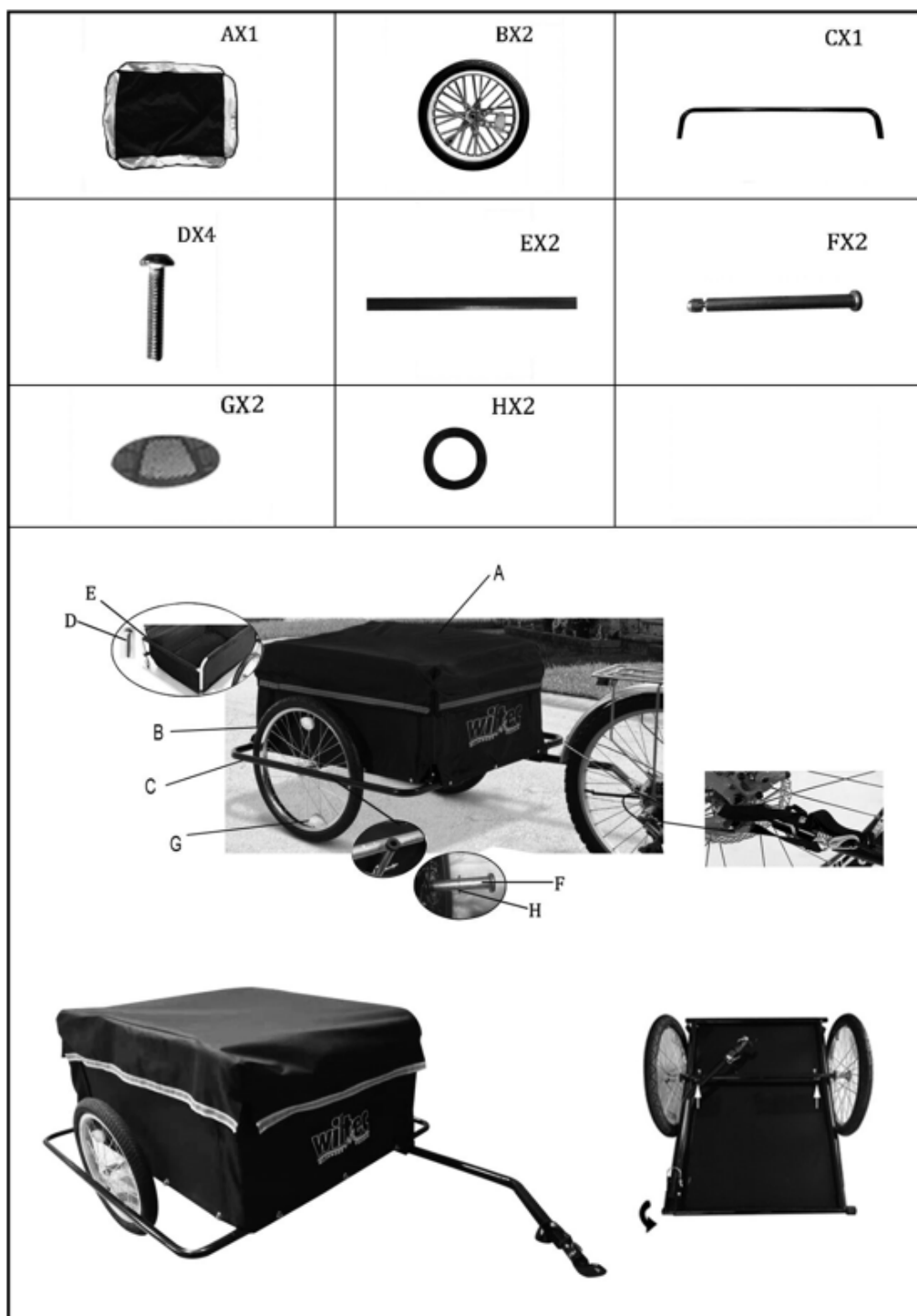
À votre écoute et joignable via :

E-mail : **service@wiltec.info**
Tél : +49 2403 977977-4 (équipe francophone)
Fax : +49 2403 55592-15

Introduction

Merci d'avoir opté pour ce produit de qualité. Afin de réduire tout risque de blessure, nous vous prions de toujours prendre quelques mesures de sécurité de base lors de l'utilisation de cet article. Veuillez lire attentivement ce manuel et vous assurer de l'avoir bien compris. Conservez ce mode d'emploi dans un lieu sûr.

Liste des pièces





Consignes de sécurité

- Avant chaque utilisation, il est essentiel de vérifier que le timon, les roues et tous les connecteurs sont bien en place.
- Utilisez uniquement la remorque au cas où aucun endommagement n'a été découvert avant l'utilisation. Vérifiez surtout si les tendeurs araignée sont endommagés et s'accrochent fermement.
- **L'utilisation d'une remorque pour vélo modifie le comportement d'un vélo pendant la course ; par conséquent :**
 - Il ne faut pas prendre les virages trop serrés. La remorque est toujours décalée quelque peu vers l'intérieur par rapport au vélo et risque par conséquent de s'accrocher à des obstacles tels que les pierres de bordure.
 - En prenant les virages, vous devez réduire la vitesse afin que la remorque ne se renverse pas.
 - N'essayez pas d'éviter de freiner dans les virages ; la masse non freinée force la roue arrière vers l'extérieur. Si la charge de la remorque est considérable, l'attelage risque éventuellement de devenir incontrôlable.
 - Les freins du vélo qui tire la remorque doivent être très performants.
 - Ne retournez pas l'attelage vélo-remorque à un angle exigu ; un rayon de braquage trop petit peut endommager le timon.

Attention ! Plus le poids total du cycliste et du vélo est faible, plus il est facile pour la roue arrière de changer de direction vers le côté lors du freinage. Par conséquent, assurez-vous de conduire de façon appropriée au cas où le poids total ne serait pas assez important.

Charger et décharger

- Déposez les objets lourds au fond de la remorque et au-dessus de l'axe.
- Assurez-vous de bien sécuriser la charge afin qu'elle ne se désarrime pas pendant la course.
- La capacité de charge maximale est de 65 kg.
- N'utilisez pas de sangles flexibles pour sécuriser la charge. Nous vous recommandons l'utilisation de sangles de fixation appropriées.
- Avant la course, il est essentiel de contrôler si la charge est bien fixée. Si vous allez sur des chemins non goudronnés, vous devriez contrôler la sécurité de la charge à plusieurs reprises.

Attention ! Assurez-vous que le poids des objets à transporter est réparti uniformément. Lorsque le poids se concentre à la partie arrière de la remorque, son centre de gravité peut se déplacer vers l'arrière. Un poids trop important concentré à la partie avant de la remorque affecte trop considérablement l'embrayage et l'axe arrière du vélo. Au cas où la remorque se chargerait de façon inappropriée, elle risque de se renverser.

Équipement de sécurité

À titre d'exemple, les informations suivantes vous donnent un petit aperçu de l'équipement de sécurité nécessaire prescrit par la législation allemande et autrichienne. Veuillez cependant vous informer en détail d'éventuelles réglementations spéciales et des mesures de sécurité nécessaires de votre pays respectif au cas où vous utilisez la remorque.

La législation allemande prescrit les équipements et les détails suivants :

La nature de l'éclairage des remorques pour vélos est définie dans l'article 67a de la législation allemande sur les licences routières (StVZO, *Straßenverkehrszulassungsordnung*). Comme cela est le cas pour les vélos, les composants attachés à une remorque doivent être homologués. Cette homologation s'exprime par le port de la marque de contrôle de l'Office fédéral pour la circulation des véhicules à moteur (KBA, *Kraftfahrtbundesamt*) ; cette marque se compose d'une ligne ondulée et d'un nombre de trois à cinq chiffres. Comme cela est le cas pour les vélos, les installations d'éclairage des remorques ne doivent pas être couvertes. L'équipement minimal obligatoire comprend :

- en général :
 - deux catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) de catégorie « Z » de couleur rouge à l'arrière qui ont une distance maximale de 20 cm du bord extérieur,
 - ayant un effet réfléchissant vers les deux côtés :
 - bandes réfléchissantes interconnectées en forme d'anneau sur les pneus ou les jantes,
 - ou bien des rayons réfléchissants (sur tous les rayons !),
 - ou bien des douilles réfléchissantes attachées à chaque rayon,
 - ou bien deux réflecteurs à rayons jaunes décalés de 180° sur chaque roue au minimum.
- Avec les remorques dont la largeur est inférieure à 60 cm : si plus de la moitié de la surface réfléchissante visible de la lampe arrière du vélo est couverte, une lampe arrière rouge.
- Avec les remorques dont la largeur est supérieure à 60 cm :
 - d'un effet réfléchissant vers l'avant, deux réflecteurs blancs d'une distance maximale de 20 cm du bord extérieur,
 - d'un effet réfléchissant vers l'arrière, une lampe arrière rouge.
- Avec les remorques dont la largeur est supérieure à 100 cm :
 - d'un effet réfléchissant vers l'avant, deux réflecteurs blancs d'une distance maximale de 20 cm du bord extérieur,
 - une lampe avant installée au côté gauche.

Le crochet d'attelage doit être de nature à garantir que la remorque ne se renverse pas si le vélo se renverse.

Une remorque à bagages n'est pas approuvée pour transporter des personnes. Le transport de personnes se fait uniquement dans une remorque approuvée pour ce genre de transport. Vous devrez alors respecter les réglementations spécifiques relatives à la sécurité et à la charge.

La législation autrichienne prescrit les équipements et les détails suivants :

En Autriche, conformément à l'ordonnance sur les vélos dans la version de 2013, les réglementations suivantes s'appliquent :

Dispositions concernant les remorques pour vélos

§ 3. (1) Outre les dispositions des articles 1 et 2, les dispositions suivantes s'appliquent aux vélos tractés par une remorque :

1. Le mécanisme à pédales du vélo doit avoir au moins un rapport de vitesse avec un développement de 4 m maximum par tour de pédale ;
2. si la remorque est utilisée pour transporter des enfants, le vélo ou la remorque doit être équipé de telle sorte que les rayons ne puissent pas être touchés par les enfants transportés et que les membres ne puissent pas se coincer entre la roue arrière et l'enjoliveur ;
3. le vélo doit être équipé d'un support pour vélo.

(2) Pour les vélos de course utilisés pour tirer des remorques, les dispositions de l'article 3 (1) s'appliquent en conséquence.

Avis important :

Toute reproduction et toute utilisation à des fins commerciales, même partielle de ce mode d'emploi, ne sont autorisées qu'avec l'accord préalable de la société WilTec Wildanger Technik GmbH.